

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE LA BOITE À SEL POUR LE SPECTACLE "AFFECTS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,



VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des coproductions suite à l'obtention de la labellisation du théâtre l'Eclat en « Scène Conventionnée d'intérêt national Art, Enfance et Jeunesse »,

Le Maire décide de signer un contrat de coproduction avec la compagnie La Boite à Sel domiciliée 9, rue de Condé – 33000 BORDEAUX pour une coproduction sur le spectacle « Affects » pour un montant de 5.000 €.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS